

Elections

L'élection présidentielle se tiendra les 10 et 24 avril 2022. Le Président est élu pour un mandat de cinq ans. Le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente d'Illtal, avec pour consigne le respect des gestes barrières. Le port du masque n'est pas obligatoire, mais suggéré. Pour tout renseignement concernant les élections, vous pouvez vous rendre sur le site de la préfecture www.haut-rhin.gouv.fr ou encore vous rendre directement à la mairie.

Cet évènement ne sera pas le seul appel aux urnes de ce premier semestre 2022. Le renouvellement de l'Assemblée Nationale par des élections législatives est programmé les 12 et 19 juin 2022. Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de présenter votre carte d'électeur ainsi qu'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).



C. Lerdung

*Save the date ! Journée Citoyenne du samedi 21 mai 2022



Chaque habitant d'Illtal, du plus petit au plus grand, est le bienvenu à la journée citoyenne. Chacun peut apporter sa contribution à cette journée de solidarité. La convivialité et le partage de tâches dans l'intérêt de la communauté définit l'action de cette journée. *Réservez d'ores et déjà la date. De plus amples informations vous seront communiquées lors d'une réunion de préparation prévue début mai.

S. Muller

Le point sur les travaux

Travaux de voirie autour de l'église.

Mi-mars, les travaux de rénovation ont débuté par la réfection du réseau d'eau pluvial dans la rue de Willer et la rue de Lucelle. Les bordures de trottoirs sont mises en place et le profil de la route est en passe d'être finalisé. Au cours de la semaine du 11 avril, sont planifiés les enrobés. Ils rendront la circulation difficile pour les habitants de la rue de Willer. Cependant, pour le week-end Pascal, l'accès à l'église sera dégagé et la circulation rétablie dans la rue de Willer.

Nous avons observé que les réseaux en aval de la rue Willer, en cas de forte pluie, refoulent l'eau et causent de nombreuses inondations. Il s'agit donc de réaliser le délestage d'une partie des eaux pluviales venant du versant nord dans le Ruetengraben par la rue de la forêt. Cet ouvrage est complémentaire à la construction de retenues d'eaux, en amont du ruisseau.

Du 2 mai au 7 juin prochain, la rue du chemin de fer, entre l'église et la mairie d'Illtal, sera fermée. Le calibrage de la canalisation du Ruetengraben, qui passe sous la départementale, est envisagé. Ces travaux empêcheront totalement la circulation des véhicules sur ce tronçon. Un passage piéton sera matérialisé pendant ce temps, rendant ainsi l'école accessible depuis l'église. Avec le transporteur, nous organiserons le ramassage scolaire du RPI en temps réel, en tenant compte des contraintes techniques. L'information des parents se fera en coordination avec le corps enseignant.

Au croisement de deux axes routiers à forte fréquentation, il est évident que ces travaux perturbent très largement la vie des riverains. Relativisons et soyons patients car la sécurisation et les besoins de rénovations des réseaux s'inscrivent dans la durée.



C. Lerdung

Un nouvel éclairage public

L'éclairage représente 19 % de la consommation électrique mondiale et environ 6 % des émissions de gaz à effet de serre. La commune a opté pour un éclairage LED, qui consomme 10 fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence, et 2 fois moins qu'une ampoule classique au sodium. Ce nouvel équipement, qui possède un système d'éclairage réduit durant la nuit, nous assure un retour sur investissement sur 4 ans.

Ce projet d'un montant de 98 000 € HT est subventionné à 40% par le syndicat d'électricité et le PETR.



Nous avons été interpellés par certains concitoyens qui constataient un éclairage moins diffus et plus concentré sur la route. Cependant, les statistiques démontrent que les délits n'augmentent pas là où des éclairages à LED ont été installés. « Il faut croire que les malfrats ont aussi du mal à se repérer dans la pénombre. 😊 »

En réduisant la pollution lumineuse et énergétique, tout en gardant notre confort de vie, nous faisons un geste pour la planète et l'avenir de nos enfants.

C. Lerdung

Gestion du patrimoine forestier de la commune

La coupe forestière à blanc rue des sapins a suscité de nombreuses interrogations. En effet, les arbres de la parcelle n° 1 qui étaient en fin de croissance et malades ont été abattus. Idem pour ceux de la parcelle n°2 au sud, également partiellement déboisée. Au vu de la portance du sol, nous devons attendre le passage d'un broyeur lourd. Nous sommes en lien avec les entreprises concernées pour qu'un tel déploiement puisse avoir lieu cet été, voire cet automne. Une nouvelle plantation sera ensuite programmée. L'ensemble de ces travaux se feront sous l'égide de l'ONF, comme pour tous les autres travaux d'entretien du parcellaire boisé de la commune.



A. Brand

Les Associations vous donnent rendez-vous



Union des Donneurs de Sang Bénévoles d'Illtal

Le Président et son comité remercient mesdames Andrée LITZLER et Patricia SCHWARTE, démissionnaires du comité, pour leurs implications et dévouements au sein de l'association durant de nombreuses années.

Venez faire un don de sang le Vendredi 22 avril 2022
à la salle polyvalente d'Illtal de 16h00 à 19h30

Donner son sang, c'est offrir la vie...



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Illtal

aura le plaisir de vous accueillir sous le chapiteau pour leur traditionnelle

Fête de la Carpe Frite Dimanche 15 Mai 2022

Après deux années d'absences liées à la crise sanitaire du Covid 19.



Caritas « Le Grenier de la solidarité »

Portes ouvertes « Spéciale Fête des Mères » le Samedi 28 Mai 2022 de 9h à 14h.

Grande braderie le dimanche 17 juillet 2022, avec repas traiteur. Réservation à partir du 1 juin 2022.

Horaires d'ouverture du grenier de la solidarité : Le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.



« Et si on accueillait un enfant cet été ? »

Vous avez un peu de temps et un peu d'espace à partager ?
Cet été, devenez famille de vacances !
En lien avec Caritas Alsace, accueillez pendant quelques jours un enfant chez vous, et offrez-lui des souvenirs inoubliables !

Dates d'accueil : du 8 au 22 juillet ou du 22 juillet au 5 août
Date limite pour se faire connaître : 30 avril 2022
Contact : Valeria Braunstedter (06.23.08.69.75) AFV@federationcaritasalsace.or

Bien vivre ensemble ! Quelques règles à respecter

Les trottoirs sont destinés aux piétons !

Les trottoirs relèvent du domaine public. Néanmoins, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien courant, en vertu de l'arrêté pris par la Mairie conformément aux articles L2212-2 et L2122-28 CGCT. Ces devoirs qui vous incombent ne vous donnent pas pour autant droit d'occuper le trottoir.



Le trottoir devant votre domicile n'est pas une place de parking. Dangereux, ce type de stationnement fait prendre des risques inutiles aux piétons qui doivent emprunter la chaussée. En cas d'abus ou d'infraction, vous êtes verbalisables.

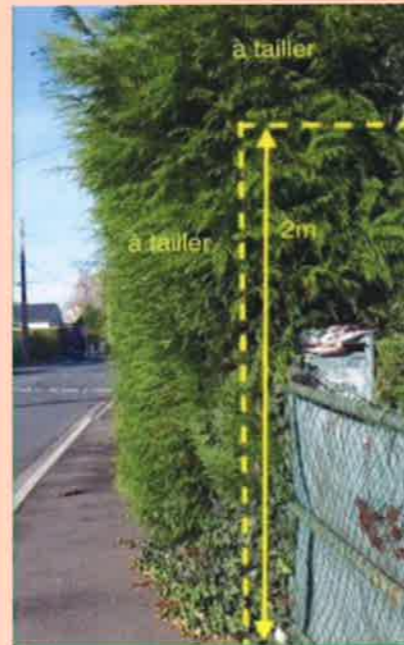
Les végétaux envahissants : arbres, haies et plantations riveraines doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale, aux motifs de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules, ne pas masquer la signalisation et ne pas encombrer les fils des réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage public...). **Chaque riverain a donc l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies**, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.

Les propriétaires négligents peuvent être contraints de procéder à l'élagage de leurs arbres et plantations par une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, **les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires.**

(Article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Propriétaire ou locataire, merci de respecter la taille à l'aplomb du domaine public sur une hauteur de 2 m voire moins là où la visibilité est indispensable pour que rien ne dépasse de votre clôture sur la route.



C. Lerdung

Mairie d'Illtal - 110 rue du chemin de fer - 68960 ILLTAL

Téléphone : 03 89 07 98 21 – 03 89 40 51 58 – 03 89 25 80 07

Courriel : info@illtal.fr site web : www.illtal.fr

Pratique

Horaires d'ouverture

Matin de 8h à 12 h
Après-midi de 14h à 17h30

Présence Mairie (Sacs du tri)

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Lundi, Mardi, Jeudi

Rendez vous

Mercredi, Vendredi
Lundi, Jeudi, Vendredi



Flash-Info Illtal

S'elltàler Bletlà

N° 1/2022

04/04/2022



Chers habitants d'Illtal,

La situation internationale avec la guerre en Ukraine est une source d'inquiétude légitime pour tout un chacun. En cette période Pascale, tous nous voulons et espérons l'arrêt des hostilités. L'hiver résiste et tarde à laisser place à la douceur printanière. Les beaux jours attendus nous permettront d'évacuer les stigmates de la Covid.

Au cours de ce 1er trimestre, l'activité est soutenue. La clôture du compte administratif affiche un résultat excédentaire assurant ainsi la pérennité de nos projets d'investissements en cours. Le service administratif, déjà très sollicité, doit faire face à la préparation des différentes opérations électorales. C'est une charge de travail supplémentaire non négligeable. Une réorganisation des services communaux est à l'étude.

Au nom de l'équipe municipale je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de Pâques, entourés de vos proches et sous un beau soleil printanier.

Christian LERDUNG
Maire d'Illtal

La vie de la commune

Collecte en faveur de l'UKRAINE (début mars 2022)

Dans cette situation de guerre que traverse la population ukrainienne, nous nous sommes toutes et tous engagés dans un élan de solidarité incroyable. A Illtal, nous avons collecté l'équivalent de 7 palettes de textiles, produits d'hygiène et pharmaceutiques. Ils font partis des plus de 70 palettes acheminées par la Communauté de Communes Sundgau, l'association Marie Pire et de nombreux bénévoles. Les 20 tonnes de produits de premières nécessités ont été amenés au port du Rhin à Strasbourg, puis réceptionnés par la protection civile pour un acheminement vers l'Ukraine.



Nous vous remercions toutes et tous très chaleureusement pour votre implication et votre dévouement. Merci au personnel communal et à la réserve civile pour leur implication dans la mise en œuvre de cette opération humanitaire.

C. Lerdung

Formation aux gestes de premiers secours

Le samedi 25 mars, 11 membres de la réserve citoyenne et un encadrant du FCGOH ont suivi une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Elle portait sur les premières actions à réaliser face à une personne en situation de malaise ou victime d'un accident. Il est important de se former à l'utilisation d'un défibrillateur, sachant que notre commune est équipée de quatre appareils : à la Mairie, à l'école, à la MAM et dans le vestiaire du FCGOH. La formation a été intégralement prise en charge par la municipalité. Merci à la formatrice de l'UDSP68 Mme Delpech et au lieutenant Zimmermann, en charge de la logistique. D'après les participants, cette journée devrait être renouvelée pour permettre à d'autres personnes de se former.



C. Lerdung